



Perte de points sur le permis de conduire

Par **palmer**, le **29/05/2008** à **15:12**

Je ne comprends pas comment ils font pour retirer des points sur le permis de conduire quand on attrape un RADARD, sur la carte grise du véhicule ne figure que le nom et l'adresse et ni la date de naissance ni le N° du permis de conduire.
Comment est fait le rapprochement avec le permis de conduire si il y a plusieurs personnes ayant le même nom et prénom.
????

Par **JamesEraser**, le **30/05/2008** à **21:16**

Simple.

En recevant l'avis de contravention, le titulaire de la carte grise :

- 1/- reconnaît être le conducteur et s'acquitte de l'amende. de facto = retrait de point(s)
- 2/- Désigne le conducteur du véhicule au moment de l'infraction.

Ce dernier reçoit à son tour l'avis de contravention où il y inscrit ses références permis et s'acquitte de l'amende, de facto = retrait de point(s).
Cordialement